

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/07/2017

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 25/07/2017, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. La séance commence à 17 h 00.

Sont absents et excusés :

Mme BAJON Jeanine (Représentant de la Mairie) remplacée par Mme CHIMENTI Anne-Christine (Représentante de la mairie), Mme GRE Cloé (Parent d'élève) remplacée par Mme ANTOINE-PERRON Charlotte (Parent d'élève), Mme MARCUZZO Sylvie (Parent d'élève), Mme WRIGHT Jessica (Adjointe administrative) remplacée par Mme WAHEO Ginette (Adjointe technique).

Sont absents et non excusés :

Mme ATINOUA Ange-Marie (Adjointe technique), Mme FAVAN Sophie (Parent d'élève), Mme JULIE Nina (Représentante Province Sud), M. KOHNU Idruen (élève de 403), M. MASOTTA Michel (Parent d'élève), M. PALAOU Chanel (Coutumier).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Madame Marie-Eve Delatte, représentante des parents d'élèves.

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie toutes les personnes présentes.

Elle précise avoir invité Madame Pascale Mermet-Perroz, documentaliste qui présentera le projet documentaire 2017-2019.

Elle indique que Madame Edwige Cany, personnalité qualifiée, assiste à son dernier CA car elle change de fonctions au sein de la mairie.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Un représentant des personnels enseignants précise ne pas avoir reçu le PV alors qu'il a bien été envoyé à son adresse habituelle.

Le précédent compte rendu est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOÛT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOÛT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la politique documentaire et d'inverser pour des raisons de logique administrative l'étude de la DBM n°2 avant les sorties d'inventaire et les contrats et conventions.

Ainsi modifié, le projet d'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point N° 3 - La politique documentaire du collège

Enoncé de la délibération :

Conformément à la circulaire ministérielle n°2017-051 du 28.03.2017, le CA approuve la politique documentaire du collège suivant le document joint.

Remarques et commentaires :

Madame la documentaliste donne lecture et explications du projet documentaire qui s'intègre dans le projet d'établissement. Ce projet ne changera pas la politique d'accueil du CDI.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 519/2017.

Point N° 4 - Point d'étape du projet d'établissement 2017

Deux nouveaux membres du CA arrivent, portant le nombre de votants à 26.

Pour information :

Madame la Principale donne lecture et explications du bilan d'étape du projet d'établissement. Ce dernier a déjà été examiné lors du dialogue de gestion avec les instances du Vice-Rectorat et a reçu un avis favorable de la commission permanente.

Ce bilan mentionne à la fois les actions réalisées et en cours de réalisation mais aussi celles qui devront continuer en 2017 et les moyens demandés.

Un prochain conseil pédagogique devra définir les priorités en fonction des moyens alloués par le Vice-Rectorat.

Il est annoncé la tenue du Festival des arts le mardi 29 août en début de soirée qui présentera aux parents d'élèves concernés le travail réalisé par les élèves dans les différents ateliers artistiques (théâtre, chant, musique, danse, mapping).

Point N° 5 - Organisation des enseignements 2018 (DHG,EPI,AP, etc.)

Enoncé de la délibération :

Conformément à la délibération n°213 du 29 décembre 2016 portant réforme du collège, le Conseil d'Administration fixe l'organisation des enseignements 2018 (DHG, EPI, AP, etc.) suivant les tableaux joints.

Remarques et commentaires :

Madame la Principale adjointe donne lecture et explications des différents tableaux fixant l'organisation des enseignements 2018.

Cette organisation est bien sûr la conséquence de la réforme du collège. Elle présente les différents groupes constitués, annonce la suppression de la section football et la création d'un atelier volley. Un professeur demande l'attribution de 3h à cet atelier au lieu de 2. Cet horaire est celui attribué à toute nouvelle création de section la première année; s'il s'avère qu'une autre activité ne se réalise pas, il sera étudié la possibilité de rajouter une heure.

La section voile ne reprendra pas en 2018.

En 2018, les sections sportives ne bénéficient plus d'heures spécifiques. Elles sont à prendre dans la DHG.

Elle donne une explication sur les postes et leurs supports.

La classe CAP ADAL à la Segpa est supprimée. Madame la Principale rassure la représentante de la mairie en expliquant que des places ont été prévues en LP pour ces élèves.

Madame la Directrice de la Segpa présente à son tour la DHG de la Segpa.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 520/2017.

Point N° 6 - Admission en non valeur d'une créance.

Enoncé de la délibération :

Admission en non valeur d'une créance de demi-pension, TR3 2016 pour deux enfants, pour un montant de 19 991 xpf.

Remarques et commentaires :

M. l'adjoint gestionnaire précise en préalable la différence entre la remise gracieuse et l'admission en non valeur. Il présente le cas de cette créance irrécouvrée qui n'amène pas de commentaire particulier.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 521/2017.

Point N° 7 - Tarification 2018.

Enoncé de la délibération :

Tarification 2018 suivant liste jointe.

Remarques et commentaires :

M. l'Adjoint-gestionnaire donne lecture et explications des propositions de la tarification 2018. Peu de tarifs change, certains nouveaux produits apparaissent; enfin, certains anciens objets confectionnés de l'ex atelier de menuiserie sont proposés à la vente.

Madame la Principale fait remarquer qu'il n'y a plus de boisson alcoolisée proposée au restaurant de la Segpa, mesure adoptée en 2016 pour envoyer les cambriolages récurrents, et qui se révèle efficace à ce jour.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 522/2017.

Point N° 8 - Proposition des tarifs 2018 du Service de Restauration.
Enoncé de la délibération :

Proposition de modification du tarif du Service de Restauration au 01 janvier 2018, à savoir: 46 350 xpf/an soit 15 450 xpf/trimestre (cf rapport joint).

Remarques et commentaires :

En préambule et en réponse à une question diverse, il est précisé que dans les EPENC, il ne peut y avoir que des élèves externes ou demi-pensionnaires. Des élèves "externes" mais amenant leur déjeuner ne peuvent être accueillis pour des raisons de surveillance et de sécurité alimentaire.

M. l'adjoint gestionnaire rappelle les compétences du collège et de la NC concernant la fixation de ce tarif. Il donne lecture et explications du rapport joint proposant une augmentation de 3%.

Ce rapport précise la différence d'appréciation avec le VR sur les éléments à prendre en compte pour le calcul de ce tarif, notamment pour les produits alimentaires insuffisamment pris en compte alors qu'ils représentent 80% du montant de l'assiette. La différence trop importante entre les tarifs des lycées et collèges est aussi soulignée.

Madame la représentante de la Province demande à ce que ce rapport soit envoyé aussi à la Province.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 523/2017.

Point N° 9 - Participation financière à des événements.
Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise une participation à des événements et l'achat de récompenses de la manière suivante:

- Participation à une coutume pour un événement dont le collège est partie prenante: maximum 15 000 xpf;
- Participation à un événement familial (ex: achat de fleurs pour un décès) touchant un membre ou ancien membre de la communauté scolaire: maximum 15 000 xpf;
- Achat de récompenses (ex: trophées, places de cinéma, etc.) en faveur d'élèves dans le cadre d'activités dont le collège est partie prenante: maximum 5 000 xpf/élève.

Remarques et commentaires :

M. l'Adjoint-gestionnaire explique que ces dépenses particulières doivent être encadrées par une délibération du CA. Il en donne lecture et explications.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 524/2017.

Point N° 10 - Décision budgétaire modificative n° 2
Enoncé de la délibération :

Approbation de la décision budgétaire modificative (DBM) n° 2 suivant développement joint.

Remarques et commentaires :

M. l'Adjoint-gestionnaire replace l'optique de cette délibération dans le cadre du projet d'établissement et d'un de ses axes forts qui est l'E3D (établissement en démarche de développement durable). C'est ainsi que le choix des investissements a été guidé par ce projet que cela soit pour le type de véhicule (électrique), le copieur avec logiciel de scan intégré (économie de papier) et l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie.

Des professeurs précisent qu'ils seraient intéressés par ces projets dans le cadre de leur enseignement.

Il présente aussi le projet d'installation de panneaux photovoltaïques par la Province Sud. Un professeur demande si une solution par l'éolien a été envisagée; la représentante de la Province Sud va se renseigner.

Il donne ensuite lecture et explications de cette DBM. Il précise enfin que l'achat du véhicule et du copieur n'auront qu'une influence sur le fonds de roulement mais pas sur l'autonomie financière car ces achats avaient fait l'objet de provisions durant plusieurs années.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 525/2017.

Point N° 11 - Sortie d'inventaire
Enoncé de la délibération :

Le CA approuve la proposition de sorties d'inventaire des matériels suivant listes jointes ainsi que la proposition de reprise du véhicule au compte 218 2 de 150 000 xpf par le concessionnaire Renault en contrepartie de l'achat d'un véhicule neuf.

Remarques et commentaires :

M. l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de cette sortie annuelle de matériels de la comptabilité patrimoniale. Il précise que le véhicule remplacé dans la DBM précédente fait partie de cette liste avec une reprise par le concessionnaire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 526/2017.

Point N° 12 - Contrats et conventions.

Enoncé de la délibération :

Le CA autorise Madame la Principale à signer les contrats et convention suivants :

- contrat de maintenance d'un copieur avec la société Sharp Center;
- contrat d'assurance automobile avec la société QBE par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye;
- contrat d'assurance "garantie du conducteur" avec la société QBE par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye;
- convention de partenariat avec le Lycée PCM concernant le trophée des jeunes talents.

Remarques et commentaires :

M; l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de ces contrats et convention.

Madame la directrice de la Segpa donne quelques informations sur la convention avec le LPCH.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 527/2017.

Point N° 13 - Questions diverses: seules les questions relevant de la compétence du CA et déposées au bureau 1 (Administration générale) avant le vendredi 21 juillet 16h, pour une étude préalable, seront présentées et discutées.

Pour information :

- Information de M. le Vice-Recteur sur la protection et l'accompagnement des fonctionnaires en cas de violences.

- Interventions techniques: il est rappelé qu'il y deux sortes d'interventions techniques: la première concernant tous les matériels informatiques et audiovisuels pour laquelle il faut s'adresser à la société de maintenance et la deuxième concernant les autres interventions techniques. La procédure de cette dernière sera rappelé aux personnels et mieux expliquée à la rentrée. Il sera regardé si la nouvelle version de Pronote propose un produit équivalent.

- Passage au livre numérique (parents d'élèves): Madame la Principale rappelle trois choses: d'une part, la réforme du collège impose un changement total des manuels scolaires; d'autre part, l'expérimentation numérique dans le cadre de la convention Province/Etat débutera à la rentrée 2018 pour les élèves de 5e mais ne sera très certainement pas poursuivi en 2019; la Province Sud désirant se donner le temps d'évaluer cette expérience très coûteuse avant de continuer. Par contre, le choix de l'utilisation de ces tablettes est encore à définir; une expérimentation de prêt aux élèves pourrait être tentée dans 1 ou 2 classes; enfin, le Vice-Rectorat devrait normalement donner une consigne d'un pourcentage minimum de livres numériques (50%) à respecter à la rentrée.

Un professeur s'inquiète à la fois sur l'utilisation de ces outils numériques et sur le retard pris pour des décisions définitives.

En revanche, une représentante des parents d'élèves estime que beaucoup d'élèves ont déjà des tablettes chez eux et qu'il faut aussi penser au "poids" du cartable à prendre en considération.

Madame la Principale indique qu'une prochaine réunion du conseil pédagogique va se pencher là-dessus.

- Sécurisation du parking: Madame la Principale informe le CA sur les nouvelles dégradations commises sur les véhicules dans le parking; elle rappelle les différentes rencontres avec tous les partenaires concernés en 2016 et le souhait de voir sécuriser ce parking. Elle donne lecture d'un courrier envoyé à Madame la Maire de Nouméa lui demandant l'étude de faisabilité de ce projet nécessitant une modification de la voie de circulation de la rue Rolly.

III - Conclusion

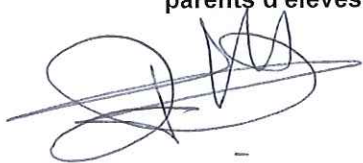
Madame la Principale remercie Madame Cany, personnalité qualifiée pour sa participation durant 2 ans qui est appelée à d'autres fonctions.

Enfin, elle remercie chaleureusement Madame Chrystelle Combe Déchaumes, principale adjointe sur le départ pour tout ce qu'elle a amené au collège durant son séjour et lui souhaite un bon retour.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 00.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

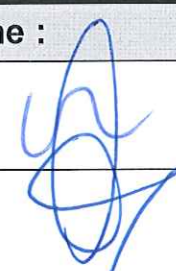
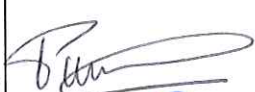
Madame Marie-Eve Delatte, représentante des
parents d'élèves.



Feuille de présence du conseil d'administration du 25/07/2017

Liste des membres titulaires

Membre de Droit interne :

Mme LE ROHELLEC Patricia Principale		Mme PURNAMA Christine Directrice-adjointe Segpa	
Mme COMBE-DESCHAUMES Chrystelle Principale-adjointe		M. BUZENET Julien CPE	
M. GRES Jean-Paul Adjoint - Gestionnaire/Agent Comptable			

COURRIER ARRIVÉE

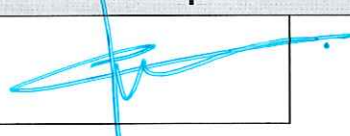
LE 01 AOUT 2017

Représentant du conseil départemental :

Mme MILLET Monique Représentante de la Province Sud		Mme JULIE Nina Représentante Province Sud	
---	---	---	--

Cellule Tutelle Etablissement

Représentant du conseil municipal :

Mme BAJON CHIMENTI Jeanine <i>Anne-Christine</i> Représentant de la Mairie	
--	--

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

Représentant du Conseil Coutumier :

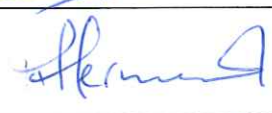
M. PALAOU Chanel Coutumier	
----------------------------------	--

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

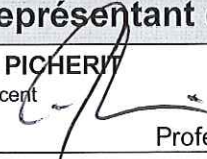
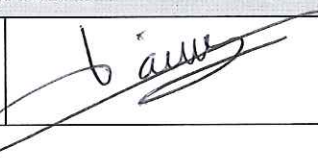
Personnalité qualifiée :

Mme CANY Edwige Responsable de secteur Mairie		M. DANTARD Amaury Directeur Ecole M. Amiot	
---	---	--	---

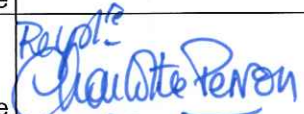
Représentant du collège électoral des personnels enseignants :

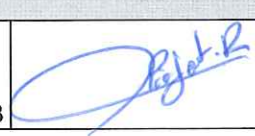
Mme MARTINEZ Catherine Professeur		M. SIROT Jean-Paul Adjoint d'éducation	
M. MERMOUD Mathieu Professeur		Mme O'CONNOR Françoise Professeur	
M. ALEXANDRINE Pierre Adjoint d'Education		M. CHAUVET-BROU Tristan professeur	

Feuille de présence du conseil d'administration du 25/07/2017

Liste des membres titulaires			
Représentant du collège électoral des personnels enseignants :			
M. PICHÉRI Vincent  Professeur		M. VANNIER Emmanuel professeur	

Représentant du collège électoral des personnels non enseignants :			
Mme XOLAWAWA Marguerite Adjointe technique 		Mme ATINOUA Ange-Marie Adjointe technique	
Mme WRIGHT Jessica Adjointe administrative	Excusée		

Représentant du collège électoral des parents d'élèves :			
Mme DELATTE Marie-Eve Parent d'élève 		Mme BELEC Corinne Parent d'élève 	
M. MASOTTA Michel Parent d'élève		Mme MARCUZZO Sylvie Parent d'élève Excusée	
Mme GRE Cloé Parent d'élève 		Mlle ROBERT Cécile Parent d'élève 	
Mme MACCAM Nathalie Parent d'élève 		Mme FAVAN Sophie Parent d'élève	

Représentant du collège électoral des élèves :			
M. KOHNU Idruen élève de 403		M. PIDJOT Romain élève de 303 	
Mlle DUFAURE DE CITRES Oriane élève de 305 			



Feuille de présence du conseil d'administration du 25/07/2017

Liste des membres suppléants

Représentant du conseil départemental :

Mme ROBINEAU Nicole Représentante Province Sud		M. UKEIWE Eugène Représentante Province Sud	
--	--	---	--

Représentant du conseil municipal :

Mme CHIMENTI Anne-Christine Représentante de la mairie	
--	--

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

Représentant du Conseil Coutumier :

Mme BOUEI Léa Conseil coutumier	
---------------------------------------	--

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Représentant du collège électoral des personnels enseignants :

Mme LANGLOIS Solange Adjointe d'éducation		Mme LANNEVAL Lucette Professeur	
M. DUFFOUR Eric Professeur		Mme URVOY Marie-Jeanne professeur	
M. DUPONT Laurène professeur		Mme VILLELLA-MEDEVIELLE Laurie professeur	
M. GRONDIN Christophe professeur			

Représentant du collège électoral des personnels non enseignants :

Mme WAHEO Ginette Adjointe technique		M. VALENTIN Jérôme Adjoint technique	
Mme HNAGEJE Alice Adjointe technique			

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Feuille de présence du conseil d'administration du 25/07/2017

Liste des membres suppléants			
Représentant du collège électoral des parents d'élèves :			
Mme IANDOLINO-SENBEL Angelique Parent d'élève		Mme PERRAUD Véronique Parent d'élève	
Mme QUINTIN Peggy Parent d'élève		Mme GAILLEMAIN Sophie Parent d'élève	
Mme ANTOINE-PERRON Charlotte Parent d'élève		Mme KARTOTAROENO Simone Parent d'élève	
Mme BUY-DUYET Anne Parent d'élève		Mme LORENZO Almudena Parent d'élève	

Représentant du collège électoral des élèves :			
Mlle WABETE Shongine élève de 406		M. WATRENG Watreng Mathias élève de 301	
Mlle GOULIE Camille élève de 308			



ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs à l'action éducative

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : La politique documentaire du collège

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Conformément à la circulaire ministérielle n°2017-051 du 28.03.2017, le CA approuve la politique documentaire du collège suivant le document joint.

Documents joints en annexe : 1 développement

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 519/2017

Fait à NOUMEA le 25 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration



Mme LE ROHELLEC Patricia

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

CDI DU COLLEGE MAGENTA 2017-2019

La politique documentaire comprend la définition des modalités de formation des élèves et l'analyse de leurs besoins et ceux des enseignants en matière d'information et de documentation, la définition et la gestion des ressources physiques et numériques pour l'établissement ainsi que le choix de leurs modalités d'accès au CDI, dans l'établissement, à la maison et en mobilité. La politique documentaire s'inscrit dans le volet pédagogique du projet d'établissement.

Les missions des professeurs documentalistes circulaire n°2017-051 du 28-3-2017

Les principaux axes sur lesquels la politique documentaire de l'établissement s'élabore sont :

- la nouvelle circulaire de mission
- les axes du projet d'établissement
- les axes de l'école calédonienne

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOÛT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOÛT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Politique documentaire	Etat des lieux	Actions à mener	Projet d'établissement
Politique d'accueil et de communication : avoir accès rapidement et facilement aux informations	- Le CDI est ouvert tous les jours de la semaine de 7h20 à 16h30 sauf de 11h20 à 12h20, le mercredi matin et le vendredi à partir de 14h15. - L'information se trouve dans la vitrine à l'entrée du CDI et en salle des professeurs. - La communication se fait essentiellement par Pronote et par la messagerie du V-R mais également sur le portail e-sidoc présent sur le site du collège.	- La fermeture du mercredi et du vendredi ne semble pas poser de problèmes mais la présence d'une aide-technique (contrat JSD ou autre) s'avère nécessaire dans un collège aussi important (904 élèves et 72 professeurs) pour soulager la documentaliste des tâches purement techniques et pour lui permettre de se consacrer à l'accueil et à la formation des élèves en individuel ou en classe. - Il faut développer la communication par Pronote et encourager l'utilisation du portail par les élèves et par les professeurs. - Faciliter l'insertion des futurs 6^e : Accueil des CM2 en journée inclusive, journée de cohésion 6^e, vote LMA - Communication avec les éditeurs pour les manuels scolaires : questionnaire - Signalétique à améliorer pour indiquer où se trouve le CDI : peinture autour des portes. - Privilégier l'accueil des élèves ayant besoin des services offerts par le CDI, réserver prioritairement l'utilisation des ordinateurs aux élèves sans outils informatiques à la maison. - Initier des concours pour éveiller l'intérêt pour la compétition et pour l'outil CDI. (concours de cryptext 6^e, concours inter-collège de dessin manga,...) - Classe à pédagogie nouvelle : 601	Axe 2 du projet d'établissement : « Le collège, lieu du vivre ensemble et d'éducation à la citoyenneté : permettre et favoriser l'épanouissement de l'élève, former un citoyen responsable »

Politique documentaire	Etat des lieux	Actions à mener	Projet d'établissement
Politique d'ouverture culturelle ou connaissance de la culture calédonienne et ouverture sur d'autres cultures	- Fonds calédonien insuffisant, vieillissant et peu mis en valeur - Peu de documents bilingues. COURRIER ARRIVÉE LE 01 AOÛT 2017 Cellule Tutelle Etablissement	- Travailler avec l'enseignant LCK pour une revalorisation du fonds. Créer un vrai coin Nouvelle-Calédonie - Exposer des objets de culture kanak de seconde main prêtés par le musée de N-C dans la vitrine du CDI (contrat en cours) - Inviter un conteur kanak pour une meilleure connaissance de la culture - Faire une enquête sur la fréquentation des lieux de culture kanak par les élèves (musée territorial, centre Tjibaou) - Enrichir le fonds d'ouvrages bilingues : anglais, espagnol, japonais, langue kanak (en écho à la classe européenne et à la LCK). - Exposer les récits de voyage de jumelage - Exposition de travaux d'élèves (travaux d'enluminure, d'histoire des sciences, de récits de voyage, album sur les animaux fantastiques, Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie 04 AOÛT 2017 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ	Axe 3. Objectif 2 : « développer l'enrichissement personnel par la connaissance de son pays et du monde »

COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°520/2017

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs à l'action éducative

Autorité académique :

M. le Vice-Recteur

Directeur général des enseignements

BP G4
98848 NOUMEA CEDEX
Tel : 266100 Fax : 273048

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 26 - Votes POUR : 26 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Organisation des enseignements 2018 (DHG,EPI,AP, etc.)

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Conformément à la délibération n°213 du 29 décembre 2016 portant réforme du collège, le Conseil d'Administration fixe l'organisation des enseignements 2018 (DHG, EPI, AP, etc.) suivant les tableaux joints.

Documents joints en annexe : DHG

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 520/2017

Fait à NOUMEA le 25 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

Etablissement :

NOUMEA - Collège de Magenta

6ème

Effectif : 210
Divisions : 8,0

A compléter par l'établissement

	Horaires / division	Horaires selon la structure arrêtée pour la rentrée scolaire 2018
Dotation horaire : 27h / division		
Enseignements obligatoires	24,00	192,00
AP	3,00	24,00
Dotation horaire supplémentaire : 3h / division		
AP	3,00	24,00
	30,00	240,00

5ème

Effectif : 210
Divisions : 8,0

A compléter par l'établissement

	Horaires / division	Horaires selon la structure arrêtée pour la rentrée scolaire 2018
Dotation horaire : 26,50h / division		
Enseignements obligatoires	22,50	180,00
AP et EPI	4,00	32,00
Dotation horaire supplémentaire : 3h / division		
Groupes, co-enseignements et Enseignements de complément	3,00	24,00
	29,50	236,00

4ème

Effectif : 200
Divisions : 8,0

A compléter par l'établissement

	Horaires / division	Horaires selon la structure arrêtée pour la rentrée scolaire 2018
Dotation horaire : 26h / division		
Enseignements obligatoires	22,00	176,00
AP et EPI	4,00	32,00
Dotation horaire supplémentaire : 3h / division		
Groupes, co-enseignements et Enseignements de complément	3,00	24,00
	29,00	232,00

3ème

Effectif : 205
Divisions : 8,0

A compléter par l'établissement

	Horaires / division	Horaires selon la structure arrêtée pour la rentrée scolaire 2018
Dotation horaire : 26h / division		
Enseignements obligatoires	22,00	176,00
AP et EPI	4,00	32,00
Dotation horaire supplémentaire : 3h / division		
Groupes, co-enseignements et Enseignement de complément	3,00	24,00
	29,00	232,00

Dispositif ULIS

Effectif : 0
Dispositif : 0,0

A compléter par l'établissement

Horaires du dispositif ULIS	Horaires dispositif ULIS pour 2018
21,00	0,00
21,00	0,00

Dotation horaire réglementaire et supplémentaire

EFFECTIF TOTAL (dont ULIS) 825	Dotation horaire :		
	Enseignements obligatoires		724,00
	Heures d'AP et EPI		120,00
	Dispositif ULIS		0,00
NB TOTAL DIVISIONS 32	Dotation horaire supplémentaire :		
	Groupes, co-enseignements (et AP pour la 6ème) et		96,00
	Heures d'enseignements de complément		
	TOTAL ENSEIGNEMENTS		940,00

DIVERS / Autres

UNSS	21,00
Chorale	1,00
Heures de vaisselle SVT	3,00
Heures de vaisselle Sciences physiques	2,00

Autres :

TOTAL DIVERS/ Autres 27,00

Indiquez la
DHG notifiée

967,00

Différentiel

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Collège de Magenta

Haut-Commissariat de la République
de Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Niveau 4ème - Cycle 4

Groupes co-consensuellement et

Partie à compléter par l'établissement

Lecture de la répartition de la DHG 2018

Français

8 Classes	Horaire	complément
6 ^e	5,5	1
5 ^e	5	
4 ^e	4	0,5
3 ^e	4	0,5
Latin	5	

6e	Sem A	4,5h cours + 1h AP groupe	Idem	
Horaires élèves		4,5h cours + 2h AP groupe	Idem	
Horaires profs				

5 ^e	Sem A	5h cours	Idem	
Horaires élèves		5h cours	Idem	
Horaires profs				

4e	Sem A	4h cours	3h cours + 1h AP groupe	
Horaires élèves		4h cours	3h cours + 2h AP groupe	
Horaires profs				

3e	Sem A	4h cours	3h cours + 1h AP groupe	
Horaires élèves		4h cours	3h cours + 2h AP groupe	
Horaires profs				

Particularités : LCA latin : 1h en 5^e, 2h en 4^e et 2h en 3^e

Postes 2018 :

- 1 LC 18h (BANAK)
- 6 LM 18h (GREIVELDINGER, LAMAND, LANNEVAL, MURCIE, support MASNYK et support GRIMAUX)
- 1 LM 9h (SAULNIER)
- 11 HAS + 1 XX 14h + 1 CPLT SAULNIER 9H

8 Classes	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Horaire	3,5	3	3,5	3
complément	0,5		0,5	

6 ^e	Sem A	Sem B	EPI
Horaires élèves	3,5h cours	2,5h cours + 1h AP groupe	
Horaires profs	3,5h cours	2,5h cours + 2h AP groupe	

5 ^e	Sem A	Sem B	EPI
Horaires élèves	3h cours	3h cours	
Horaires profs	3h cours	3h cours	

4 ^e	Sem A	Sem B	EPI
Horaires élèves	3,5h cours	2,5h cours + 1h AP groupe	
Horaires profs	3,5h cours	2,5h cours + 2h AP groupe	

3 ^e	Sem A	Sem B	EPI
Horaires élèves	3h cours	3h cours	Langues et cultures régionales ou étrangères
Horaires profs	3h cours	3h cours	

Particularités :

Euro : 1H en 5^e, 2H en 4^e et 2H en 3^e

Postes 2018 :

- 4 certifiés 18h (BOURINEAU, NAGLE, O'CONNOR, support GALLAND)
- 1 PLGC 18h (CROS)
- 1 certifié 9H (GENTY)
- 9 HSA réparties + 1 CPL GENTY 9H

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Horaire	3	3	3	3,5

	EPI 1	EPI 2	EPI 3
5 ^e	LCK		
4 ^e	LCK		
3 ^e	LCK	Parcours civique	Lang et cult rég ou étr

Particularités : Classe Défense (3^e) : 2H

- 4 certifiés 18h (MARTINEZ, MERMOUD, PROCHERON, ROUSSEAU)
- 1 certifié 80% (PEDEUTOUR)
- 12 HSA réparties + 3,6H PEDEUTOUR

Particularités : 2,5 H de réserve pour groupe supplémentaire en fonction des intentions des élèves

3H vaisselle (SVT)

2H vaisselle (Phy) + 1H pour BMP

Postes 2018 :

SVT :

- 3 certifiés 18h (CARL, MILLOT, MOREL)
- 6 HSA réparties

TECHNO :

- 3 certifiés 18h (CHAUVET BROU, MATTEI, VANNIER)
- 3 HSA réparties

PHYSIQUE-CHIMIE

- 2 certifiés 18h (BROUNS, GRASSIN)
- 2 HSA réparties + 1 BMP 18h (rajouter 1H de vaisselle ds la DHG)

AP

Légende :	heures à prendre sur la DHG	heures inclus dans la discipline
-----------	-----------------------------	----------------------------------

	6e	5e	4e	3e
Volume horaire élève hebdo	108	72	72	54
Anglais	18		18	
Arts pla				
Documentation	18	2		
Educ mus				
EPS		11	9	9
Espagnol				
Histoire géo	5	5	5	5
Japonais				
Lettres	36		18	18
Maths	36	36	18	18
Phy chi			9	1
SVT		9		1
Techno		9		2

TOTAL	113	72	77	54
-------	-----	----	----	----

EPS	36
-----	----

Légende :	Objet de l'AP
-----------	---------------

	6e	5e	4e	3e
Volume horaire élève hebdo	108	72	72	72
Anglais				
Arts pla				
Documentation	méthodo documentaire	groupe EMI		
Educ mus				
EPS	savoir-nager			
Espagnol				
Histoire géo	méthodo en HG	méthodo en HG	préparation DNB	préparation DNB
Japonais				
Lettres	exp orale et écrite			orthographe
Maths	18h à prendre sur la DHG	18h à prendre sur la DHG		
Phy chi				
SVT				
Techno				

Répartition des thématiques d'EPI par niveau

Légende :		EPI Obligatoire		EPI Possible	
		volume horaire annuel		Parcours	
Les disciplines s'inscrivent sur les EPI par niveau. Seules les cases blanches doivent être saisies.					
5e	LCK	18	Corps, santé, bien-être et sécurité	Sciences, technologies et sociétés	LCA
	CULTURE KANAK		10	14	30
				CIVIQUE	
	éduc musicale		EPS	Sc Physiques	éduc musicale
	arts plastiques		SVT	SVT	arts plastiques
Disciplines					Français
	histoire géo EMC				
4e	LCK	18	ORIENTATION	Transition écologique E3D	Sciences, technologies et sociétés
	CULTURE KANAK		12		12
	histoire géo		ORIENTATION	CIVIQUE	
	en réflexion		PP (5 HSE + 5 vie de classe)		maths
			documentation		sc phy
Disciplines					
3e	LCK	18	Citoyenneté / parcours civique	Langues et cultures régionales étrangères	Corps, santé, bien-être et sécurité
	CULTURE KANAK		15	12	18
	histoire géo		CIVIQUE		
	en réflexion		documentation (EMI)	Espagnol	ARTISTIQUE ET CULTURE /CULTURE KANAK
			histoire géo EMC	Anglais	Sc Physiques
Disciplines			PP (5 HSE + vie de classe)	Histoire Géo	SVT
					Français
					histoire

Volume annuel
72h

72

72h

90

90h

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOÛT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOÛT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 26 - Votes POUR : 26 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Admission en non valeur d'une créance.

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Admission en non valeur d'une créance de demi-pension, TR3 2016 pour deux enfants, concernant Monsieur Canivet Stéphane pour un montant de 19 991 xpf.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 521/2017

Fait à NOUMEA le 25 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°522/2017

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 26 - Votes POUR : 26 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Tarification 2018.

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Tarification 2018 suivant liste jointe.

Documents joints en annexe : 1 tableau

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 522/2017

Fait à NOUMEA le 25 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration



Mme LE ROHELLEC Patricia

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

TARIFICATION 2018 CA 25.07.17

NATURE	TARIFS 2017	PROPOSITIONS 2018	VOTE DU C.A.
FRAIS D'UTILISATION DES LOCAUX			
Salle banalisée	800 F/H Jour 1 350 F/H Soirée Salle banalisée x 5	800 xpf/H Jour 1 350 xpf/H Soirée Salle banalisée x 5	
Salle polyvalente/Salle d'études			
Utilisation des locaux par des associations à but éducatif ou pédagog.			
Salle banalisée	2 800 F/Jour	2 800 xpf/Jour	
Salle polyvalente/Salle d'études	9 500 F/Jour	9 500 xpf/Jour	
Cuisine Segpa	10 000 xpf/Jour	10 000 xpf/Jour	
Ensemble restauration Segpa	15 000 xpf/Jour	15 000 xpf/Jour	
OBJETS CONFECTIONNES ET TRAVAUX SEGPA			
Seuil d'autorisation préalable à la fabrication ou la vente d'OC	400 000 F	400 000 xpf	
Seuil pour l'information du CA sur les bénéficiaires d' OC ou travaux	40 000 F	40 000 xpf	
Restauration à emporter			
- Plat (entrée ou dessert)	900 F	300 xpf	
- Plat principal	900 F	600 xpf	
- Formule (Plat principal + entrée ou dessert)	900 xpf	900 xpf	
Restauration sur place			
- Menu adulte complet	1 700 F	1 700 xpf	
- Menu élève ou enfant - 12ans	750 F	750 xpf	
- Buffet complet	2 500 F	2 500 xpf	
- Repas exceptionnel	MO + 20% Frais généraux	MO + 20% Frais généraux	
- Buffet cocktail sucré/salé sans boisson	1 000 F/Personne	1 000 xpf/Personne	
- Buffet cocktail sucré/salé avec boisson hygiénique	1 200 F/Personne	1 200 xpf/Personne	
- Petit déjeuner	600 F/Personne	600 xpf/Personne	
Bar			
- Café	200 F	200 xpf	
- Thé, infusion	150 F	150 xpf	
- Jus de fruit 25 cl	150 F	150 xpf	
- Jus de fruit 50 cl *		200 xpf	
- Soda 33 cl (coca, limonade...)	150 F	150 xpf	
- Cocktail non alcoolisé	300 F	300 xpf	
- Eau minérale 50 cl	150 F	150 xpf	
- Eau minérale 75 cl	250 F	250 xpf	
- Eau minérale 1 l	300 F	300 xpf	
- Eau minérale gazeuse 25 cl *		200 xpf	
- Eau minérale gazeuse 33 cl		250 xpf	
- Eau minérale gazeuse 75 cl *	150 F	300 xpf	
Lingerie			
- Lavage	1 200 F/ Corbeille	1 200 xpf/ Corbeille	
- Raccordable	500 F	500 xpf	
- Repassage	1 500 F/ Corbeille	1 500 xpf/ Corbeille	

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- Lavage pour Unss	600 F/ Corbeille	600 xpf/ Corbeille	
INDEMNISATION POUR STAGE EN ENTREPRISE			
- Allocation repas	550 F	550 xpf	
- Transport	440 F/ Jour de présence	440 xpf/ Jour de présence	
DIVERS			
- Remboursement d'un manuel scolaire perdu	2 300 F	2 300 xpf	
- Remb. d'un manuel scol. neuf dégradé non réutilisable	2 300 F	2 300 xpf	
- Dégradation d'un manuel scolaire neuf réutilisable	1 800 F	1 800 xpf	
- Remboursement d'un livre de bibliothèque	1 200 F	1 200 xpf	
- Remboursement du carnet de correspondance	300 F	400 xpf	
- Remboursement d'une carte de restauration	1 000 xpf	1 000 xpf	
- Remboursement d'une clé	1 000 xpf	1 000 xpf	
- Matériel résiduel (1e lot)	5 000 xpf	5 000 xpf	
- Fax	50 F/NC 100 F/Hors T	50 xpf/NC 100 xpf/Hors T	
- Téléphone	100 F/3 Minutes	100 xpf/3 Minutes	
- Photocopie	4 F/Copie	4 xpf/Copie	
- Dégradation diverse	Coût de remplacement	Coût de remplacement	
- Graffiti	2 000 F	2 000 xpf	
REPARTITION DES CHARGES COMMUNES			
- Electricité	. Service ALO . SAH	69% 31%	
- Eau	. Service ALO . SAH	60% 40%	
- Frais postaux	. Service ALO . SAH	90% 10%	

Divers objets atelier Habitat
DIVERS OBJETS ATELIERS HABITAT *
 Dessous de plat
 Tabourets
 Banc
 Table ronde
 Meuble

500
2 500
5 000
5 000
8 000

500
2 500
5 000
5 000
8 000

* Ces tarifs sont applicables dès la délibération rendue exécutoire.

COURRIER ARRIVÉE
 LE 01 AOUT 2017
 Cellule Tutelle Etablissement

COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°523/2017

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 26 - Votes POUR : 26 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Proposition des tarifs 2018 du Service de Restauration.

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Proposition de modification du tarif du Service de Restauration au 01 janvier 2018, à savoir: 46 350 xpf/an soit 15 450 xpf/trimestre (cf rapport joint).

Documents joints en annexe : 1 rapport

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 523/2017

Fait à NOUMEA le 25 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration

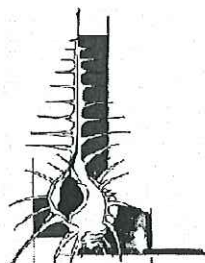
COLLÈGE DE MAGENTA - BP. MGA 02
La Principale
Mme LE ROHELLEC Patricia
98802 Nouméa Cedex (Nlle-Calédonie)

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement



RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE MODIFICATION DU TARIF DU SERVICE DE RESTAURATION 2018

Le tarif du service de restauration était jusqu'au 31 décembre 2015 fixé par une délibération du Conseil d'Administration ; la délibération 77 du 28 septembre 2015 portant statut des EPENC a attribué cette compétence au Gouvernement de la NC sur proposition du CA. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit ce rapport afin d'éclairer les membres du CA et le Gouvernement et d'étayer la proposition de modification de ce tarif pour l'année 2018.

Ce document va retracer l'évolution des tarifs, l'évolution des résultats, les facteurs d'évolution du tarif, une comparaison avec les lycées et enfin une proposition d'évolution.

I – Evolution des tarifs

- 2014 : 14 700 xpf/trimestre
- 2015 : 15 000 xpf/trimestre
- 2016 : 15 000 xpf/trimestre
- 2017 : 15 000 xpf/trimestre

Soit une augmentation de 2% en 4 ans soit 0,5% par an.

- 2011 : 14 250 xpf/trimestre

Soit une augmentation de 5,25% en 10 ans soit 0,5% par an.

II – Evolution des résultats

- 2014 : déficit global de 493 964 xpf dont un déficit de 672 208 xpf du crédit nourriture
- 2015 : boni de 1 900 685 xpf dont un déficit de 289 646 xpf du crédit nourriture; le boni provenait surtout d'une baisse substantielle des dépenses d'entretien.
- 2016 : déficit global de 1 580 593 xpf dont un déficit de 1 929 378 du crédit nourriture.

III – Eléments à prendre en considération

Le dernier rapport établi par le Vice Rectorat prend en compte, dans sa méthode de calcul, l'évolution de l'indice des prix à la consommation ; ceci ne nous semble pas tout à fait juste de par la structure de nos charges ; en effet :

Les charges du service de restauration d'une demi-pension sont basées pour

- 80 % de produits alimentaire
- 20 % de frais de fonctionnement dont la plus grande partie est constituée des frais d'énergie.

Collège de Magenta

Direction

JPG/PL/LB
N° 2017/07/25Affaire suivie par :
GRES Jean-PaulTéléphone
(687) 25 44 58
Fax
(687) 25 31 45
Mél.
Agcpt.9830356v@ac-noumea.nc34, Rue André Rolly - Magenta
BP MGA 02
98802 Nouméa Cedex<http://www.ac-noumea.nc/magenta>Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



2/2

D'après l'ISEE, les prix de produits alimentaires ont augmenté de

- + 5,4% en 4 ans : base 2013 107,3 et base 2016 111,3
- + 9,8% en 6 ans : base 2011 103,2
- + 13,3% en 7 ans : base 2010 100

Si le prix de l'électricité est resté stable, voire à diminué (-0,8%) durant cette période, il n'en est pas de même pour l'eau qui a augmenté de 10,4 % en 5 ans.

En moyenne donc, les augmentations des coûts ont été 3 fois plus élevées que les augmentations de tarif.

Enfin, il faut tenir compte aussi de la vétusté des installations qui engendre des coûts d'entretien élevés. La cuisine de Magenta n'a jamais été rénovée entièrement et si la Province sud est toujours présente à nos côtés pour changer certains appareils, cela ne se fait qu'en dernier ressort et donc après des dépenses de maintenance élevées.

IV – Demi-pension des lycées.

Le prix de la demi-pension des lycées est de 17 000 xpf environ soit 13% de plus que celui des collèges ; est-ce justifié ou plutôt le prix de la demi-pension des collèges n'est-il pas sous-évalué ?

Un argument pourrait légitimement plaider pour une différence de tarif ; c'est celui de la différence des quantités servies entre les entités ; or, un personnel arrivé récemment d'un lycée m'a indiqué que la différence des portions était très minime.

Deux éléments au contraire plaident pour un rapprochement des tarifs ; d'une part, les collégiens mangent au collège toute la semaine avec une petite baisse le mercredi ; ce n'est pas le cas des lycéens qui en fonction des emplois du temps ou des stages en entreprise ne mangent en moyenne pas plus de trois jours. Enfin, la fin de l'année est beaucoup plus précoce pour les lycéens que pour les collégiens.

V – Proposition de tarif 2018

Au vu de tous ces éléments, soit une différence qui s'accroît entre les augmentations des produits et celle des tarifs, un déficit maintenant bien installé et donc non conjoncturel, un établissement vieillissant et un rapprochement légitime avec les tarifs des lycées, il est indispensable que le tarif du service de restauration soit réévalué.

Bien sûr, le collège est un établissement public qui doit amener sa pierre à l'édifice sur la réduction de la cherté de vie ; **aussi l'augmentation pour 2018 qui vous est demandée de bien vouloir proposer au Gouvernement est de 3% soit un tarif de :**

- Demi-pensionnaires : 15 450 xpf/trimestre soit 46 350 xpf/an.
- Commensaux Catégorie A : 771 xpf/repas.
- Commensaux Catégorie B : 420 xpf/repas.
- Commensaux Catégorie C et élèves occasionnel: 360 xpf/repas.
- Autre personne de passage : 771 xpf/repas.
- Petit déjeuner complet : organismes extérieurs : 515 xpf

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



La Principale,

Patricia Le Rohellec

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 26 - Votes POUR : 26 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Participation financière à des événements.

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise une participation à des événements et l'achat de récompenses de la manière suivante:

- Participation à une coutume pour un événement dont le collège est partie prenante: maximum 15 000 xpf;
- Participation à un événement familial (ex: achat de fleurs pour un décès) touchant un membre ou ancien membre de la communauté scolaire: maximum 15 000 xpf;
- Achat de récompenses (ex: trophées, places de cinéma, etc.) en faveur d'élèves dans le cadre d'activités dont le collège est partie prenante: maximum 5 000 xpf/élève.

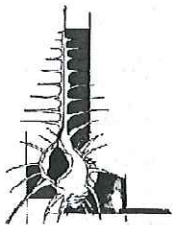
Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 524/2017

Fait à NOUMEA le 26 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :



COLLEGE DE MAGENTA
BP MGA 02
98845 NOUMEA CEDEX

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie

direction
générale
des enseignements



Cellule Tutelle Etablissement

CA N° 2 du 25 juillet 2017

Délibération relative au domaine budgétaire et financier

DELIBERATION N° 525 /

PORTANT ADOPTION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 2017

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;

Vu la loi de pays n°2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire M9-6 modifié en 2013 ;

Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la convocation du Conseil d'Administration établie en date du 10 juillet 2017

ADOPTE

Article 1 : La décision budgétaire modificative n°2 est arrêtée :

- en dépenses à la somme de 14 398 799 xpf.
- en recettes à la somme de 4 248 799 xpf.

La décision budgétaire modificative n°2 est arrêtée, en section de fonctionnement par services :

- en dépenses à la somme de 4 432 500 xpf.
- en recettes à la somme de 1 082 500 xpf.

Elles se répartissent selon le tableau joint (pièce B8.2).

La décision budgétaire modificative n°2 est arrêtée, en section Opérations en capital :

- en dépenses à la somme de 9 966 299 xpf.
- en recettes à la somme de 3 166 299 xpf

Article 2 : La section de fonctionnement présente un résultat prévisionnel négatif de 3 350 000 xpf.

Article 3 : La section opérations en capital présente un résultat prévisionnel négatif de 6 800 000 xpf.

Article 4 : Le montant du prélèvement sur le fonds de roulement s'élève à la somme de 10 150 000 xpf.

Article 5 et dernier : Le Chef d'établissement et l'Agent Comptable assignataire du collège sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

DETAIL DU VOTE : Nombre de membres présent en début de séance : 24 Nombre de votants : 26

Contre : Pour : 26 Abstentions : Bulletins nuls : Bulletins blancs :

Fait à Nouméa le 25 juillet 2017

La Présidente du Conseil d'Administration



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 26 - Votes POUR : 26 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Sortie d'inventaire

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Le CA approuve la proposition de sorties d'inventaire des matériels suivant liste jointe ainsi que la proposition de reprise du véhicule au compte 218 2 de 150 000 xpf par le concessionnaire Renault en contrepartie de l'achat d'un véhicule neuf.

Documents joints en annexe : 1 liste



Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 526/2017

Fait à NOUMEA le 26 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

Date de sortie prévue : 05/07/2017
COMPTÉ : 213

ANNEE : 2017

LISTE DES DEMANDES DE SORTIES

FOLIO : 1

BIENS IMMOBILISES

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS		FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTÉ	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTÉ	MONTANT TTC	ORIGINE		
	REPORT A NOUVEAU			0			0		0	
Aa00029	INSTALLATION COFFRET	213	2002	236 416	5	13131	236 416	10692	236 416	DES
Ab00078	CLIMATISEUR	213	2002	119 600	5	13131	119 600	10692	119 600	DES
Ab00153	CLIMATISEUR	213	2011	110 250	5	13131	110 250	10692	110 250	DES
Ae00059	MOTORISATION C.FROIDE	213	2007	351 225	5	1023	351 225	10691	351 225	DES
Ah00077	STORE	213	2005	54 860	5	13131	54 860	10692	54 860	DES
Ah00079	STORE	213	2005	54 860	5	13131	54 860	10692	54 860	DES
Ah00080	STORE	213	2005	54 860	5	13131	54 860	10692	54 860	DES
Ah00103	STORE BANNE	213	2010	163 275	5	106811	163 275	10693	163 275	DES
Al00009	STORE BANNE	213	2006	128 919	5	13131	128 919	10692	128 919	DES
	TOTAUX	213		1 274 265			1 274 265		1 274 265	0

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTROLE DE LÉGALITÉ

FOLIO:1

ANNEE : 2017

BIENS IMMOBILISES

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS				FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTE	MONTANT TTC	ORIGINE				
	REPORT A NOUVEAU			0			0			0	0	
Aa000023 Co000001	VIDEO MAGNETO-CASSETTE	21542 21542	2001 1998	21 000 158 000	5 10	13131 106811	21 000 158 000	10692 10693	DES DES	21 000 158 000		
	TOTAUX	21542		179 000			179 000			179 000	0	

Date de sortie prévue : 05/07/2017
 COMPTE : 2182
 ANNEE : 2017

LISTE DES DEMANDES DE SORTIES
BIENS IMMOBILISES

FOLIO : 1

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS				FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTE	MONTANT TTC	ORIGINE				
	REPORT A NOUVEAU			0			0			0	0	
AJ00003	VOITURE	2182	2003	1 780 000	5	13131	1 780 000	10692	DES	1 780 000		
	TOTAUX	2182		1 780 000			1 780 000			1 780 000	0	

Date de sortie prévue : 05/07/2017

COMPTE : 2183

ANNEE : 2017

LISTE DES DEMANDES DE SORTIES

BIENS IMMOBILISES

FOLIO :1

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS		FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTE	MONTANT	TTC	ORIGINE	
	REPORT A NOUVEAU			0			0		0	
Aa00056	ORDINATEUR PORTABLE	2183	2005	133 000	4	106811	133 000	10693	DES	133 000
Aa00102	ECRAN PLAT	2183	2009	59 000	4	138	59 000	10692	DES	59 000
Ab00083	ONDULEUR	2183	2002	16 200	5	13131	16 200	10692	DES	16 200
Ab00167	TELECOPIEUR	2183	2014	52 210	3	13131	52 210	10692	DES	52 210
Cg00004	ORDINATEUR	2183	2012	120 800	4	13131	120 800	10692	DES	120 800
Cg00005	ORDINATEUR	2183	2012	120 800	4	13131	120 800	10692	DES	120 800
Cg00006	ORDINATEUR	2183	2012	120 800	4	13131	120 800	10692	DES	120 800
Cg00007	ORDINATEUR	2183	2012	120 800	4	13131	120 800	10692	DES	120 800
Cp00021	SCANNER	2183	1999	35 000	5	1035	35 000	10691	DES	35 000
Cp00153	ORDINATEUR	2183	2009	41 278	4	1023	41 278	10691	DES	41 278
Cp00175	ORDINATEUR	2183	2009	61 500	4	1023	61 500	10691	DES	61 500
Cp00182	ORDINATEUR	2183	2009	77 010	4	13131	77 010	10692	DES	77 010
Cp00184	ORDINATEUR	2183	2009	94 510	4	13131	94 510	10692	DES	94 510
Ct00110	ORDINATEUR	2183	2006	74 150	4	1023	74 150	10691	DES	74 150
Ct00111	ORDINATEUR	2183	2006	74 150	4	1023	74 150	10691	DES	74 150
Ct00114	ORDINATEUR	2183	2006	74 150	4	1023	74 150	10691	DES	74 150
Ct00116	ORDINATEUR	2183	2006	74 150	4	1023	74 150	10691	DES	74 150
Ct00117	ORDINATEUR	2183	2006	74 150	4	1023	74 150	10691	DES	74 150
Ct00118	ORDINATEUR	2183	2006	74 150	4	1023	74 150	10691	DES	74 150
Ct00123	ORDINATEUR	2183	2006	74 150	4	1023	74 150	10691	DES	74 150
Ct00128	ORDINATEUR	2183	2006	81 288	4	1023	81 288	10691	DES	81 288
Ct00131	ORDINATEUR	2183	2006	81 288	4	1023	81 288	10691	DES	81 288
Ct00133	ORDINATEUR	2183	2006	81 288	4	1023	81 288	10691	DES	81 288
Ct00154	ORDINATEUR	2183	2010	113 100	4	13131	113 100	10692	DES	113 100
Ct00155	ORDINATEUR	2183	2010	113 100	4	13131	113 100	10692	DES	113 100
	TOTAUX	2183		2 042 022			2 042 022		0	

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 25/07/2017 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 13/07/2017. Commission permanente réunie le 18/07/2017 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 26 - Votes POUR : 26 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Contrats et conventions.

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Le CA autorise Madame la Principale a signé les contrats et convention suivants:

- contrat de maintenance d'un copieur avec la société Sharp Center;
- contrat d'assurance automobile avec la société QBE par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye;
- contrat d'assurance "garantie du conducteur" avec la société QBE par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye;
- convention de partenariat avec le Lycée PCM concernant le trophée des jeunes talents.

Documents joints en annexe : 4 contrats



Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 527/2017

Fait à NOUMEA le 26 juillet 2017

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

SHARP
Center

COURRIER ARRIVÉE
LE 01 AOUT 2017
Cellule Tutelle Etablissement

CONTRAT DE MAINTENANCE TOTALE 1 AN COPIEUR COULEUR N°

Entre les soussignés : **COLLEGE MAGENTA**
ci-après dénommé 'Le Client'

Et : **ABI SHARP CENTER,**
ci-après dénommé 'ABI SHARP CENTER',

Il est convenu le présent contrat de maintenance totale d'une durée de un an (à compter de la date de signature du présent contrat) pour un photocopieur **SHARP MX6070N** (à l'exception des accessoires, agrafes, etc.).

ABI SHARP CENTER s'engage à prendre en charge :

- l'entretien périodique
- les consommables (à l'exclusion du papier) :
 - le toner
 - le développeur
- le tambour
- les kits de maintenance
- les pièces détachées,
- la main-d'œuvre,
- les déplacements
- Un délai d'intervention garanti dans les 8 heures ouvrées pour les pannes de type bloquantes

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 AOUT 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Nom et adresse du Client : **COLLEGE MAGENTA**

Site d'installation : REPROGRAPHIE

Marque : **SHARP MX6070N**

Numéro de série :

Date de Mise en Place :

Facturation copies noires : au trimestre à terme échu

Facturation copies Couleurs : au trimestre à terme échu

Coût de la copie : **0.8** F hors taxes la copie Noir et Blanc

Coût de la copie : **8** F hors taxes la copie Couleur

Indice « Services » du mois (ISo) : (A consulter sur <http://www.isee.nc>)

Compteur relevé au démarrage :

Société ABI - 4, route de l'Anse Vata B.P. MGA 17 98802 Nouméa Cedex

Tél: 25.00.25 (service technique) - Tél: 25.36.01 (standard) - Fax: 28.55.70 ou 25.98.44 (service tech.)

S.A.R.L. au capital de 5.000.000 F.CFP RCS: B 316240 RIDET: 316240-001

Courriel : sav.appel@sharp-center.nc

LE 01 AOUT 2017



QBE INSURANCE (INTERNATIONAL) LIMITED

FONDEE EN AUSTRALIE EN 1886 - Capital AUS D \$ 230 000 000 entièrement versés. 82, Pitt Street, SYDNEY NSW 2000 AUSTRALIE - Membre de QBE INSURANCE GROUP LTD - capital AUS \$ 300 000 000

DELEGATION DE NOUVELLE CALEDONIE

ACN 000 000 948 - RIDET 377770-002 - RCS NOUMEA 93B 377770

5 rue Anatole FRANCE
BP 449 - 98845 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE CALEDONIE

TELEPHONE (687) 24 63 00
FAX (687) 28 77 17
EMAIL qbe@qbe.nc

Calédonie Tutelle Etablissement

DEVIS D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Etabli par : Isabelle

le : 05/07/17

Valable un mois

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir contactés et vous adressons votre devis d'assurance automobile établi d'après les informations que vous nous avez fournies.

Souscripteur/Conducteur habituel : Magenta COLLEGE DE

DÉJÀ QBE// 3M9 - SANS JEUNE NI SINITRE

Téléphone :

Bonus / Malus : **Bonus 50%**

Ce devis ne s'applique que dans le cas d'un conducteur ayant plus de 25 ans et plus de 2 ans de permis.

Véhicule : RENAULT Zoe

Immatriculation :

Année de construction :

Remorque de plus de 750 kg : NON

Garanties et primes TTC

	Prime annuelle	Prime par semestre
☒ Tous Risques (Tiers Complet, Dommages Tous Accidents)	76470	43000

Franchises

Vol / Incendie / Dommages tous accidents : 80.000 CFP

Bris de glaces : 20% DES DOMMAGES MAXI 20.000 CFP

En option : Garantie « PROTECTION DU CONDUCTEUR » 5212 TTC/an

Limite maximum d'indemnisation : 15 000 000 CFP

IMPORTANT : pour toute demande de garantie, merci de vous munir de la carte crise du véhicule, du permis de conduire du ou des conducteurs habituels, et du relevé d'information de moins de 2 mois.

T1/57734

PRESENTE EN NOUVELLE-CALEDONIE DEPUIS 1887

QBE INSURANCE (INTERNATIONAL) LIMITED

ASSURE AUSSI VOTRE HABITATION, VOTRE BATEAU ET VOS BIENS PROFESSIONNELS

LE 01 AOUT 2017



QBE INSURANCE (INTERNATIONAL) LIMITED

FONDEE EN AUSTRALIE EN 1886 - Capital AUS D \$ 230 000 000 entièrement versés. 82, Pitt Street,
SYDNEY NSW 2000 AUSTRALIE - Membre de QBE INSURANCE GROUP LTD-capital AUS \$500 000 000

DELEGATION DE NOUVELLE CALEDONIE

ACN 000 000 948 - RIDET 377770-002 - RCS NOUMEA 93B 377770

5 rue Anatole FRANCE
BP 449 - 98845 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE CALEDONIE

TELEPHONE (687) 24 63 00
FAX (687) 28 77 17
EMAIL qbe@qbe.nc

Cellule Tutelle Etablissement

DEVIS D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Etabli par : Isabelle

le : 05/07/17

Valable un mois

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir contactés et vous adressons votre devis d'assurance automobile établi d'après les informations que vous nous avez fournies.

Souscripteur/Conducteur habituel : Magenta COLLEGE DE

DÉJÀ QBE// 3M9 - SANS JEUNE NI SINITRE

Téléphone :

Bonus / Malus : **Bonus 50%**

Ce devis ne s'applique que dans le cas d'un conducteur ayant plus de 25 ans et plus de 2 ans de permis.

Véhicule : RENAULT Zoe

Immatriculation :

Année de construction :

Remorque de plus de 750 kg : NON

Garanties et primes TTC

	Prime annuelle	Prime par semestre
☐ Tous Risques (Tiers Complet, Dommages Tous Accidents)	76470	43000

Franchises

Vol / Incendie / Dommages tous accidents : 80.000 CFP

Bris de glaces : 20% DES DOMMAGES MAXI 20.000 CFP

En option : Garantie « PROTECTION DU CONDUCTEUR » 5212 TTC/an

Limite maximum d'indemnisation : 15 000 000 CFP

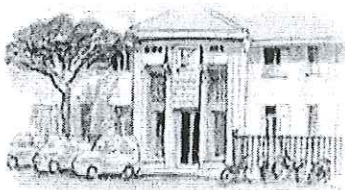
IMPORTANT : pour toute demande de garantie, merci de vous munir de la carte crise du véhicule, du permis de conduire du ou des conducteurs habituels, et du relevé d'information de moins de 2 mois.

T1/57734

PRESENTE EN NOUVELLE-CALEDONIE DEPUIS 1887

QBE INSURANCE (INTERNATIONAL) LIMITED

ASSURE AUSSI VOTRE HABITATION, VOTRE BATEAU ET VOS BIENS PROFESSIONNELS



Lycée Professionnel Commercial
& Hôtelier A.ESCOFFIER

CONVENTION DE PARTENARIAT

COURRIER ARRIVÉE

LE 01 AOUT 2017

Cellule Tutelle Etablissement

Entre d'une part,

Le LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER Auguste ESCOFFIER sis, 2 à 4 rue G.BEAUDOUX-BP 371 98845 NOUMEA CEDEX,
Représenté par Monsieur Olivier TOULOUSE, Proviseur, dénommé le Chef d'établissement,

Et d'autre part,

Les lycées et collèges ci-dessous :

- Collège de Magenta Nouméa

Préambule :

Dans le cadre d'un concours de cuisine/restaurant, le LPCH Auguste ESCOFFIER organise le trophée des jeunes talents avec l'établissement ci-dessus. Ce concours a pour but de soutenir les formations des métiers de la restauration et de permettre aux élèves de restauration de l'établissement participant de faciliter leur accès au monde professionnel.

La section hôtelière du lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste Escoffier intègre ce projet dans le cadre des progressions pédagogiques liées aux enseignements.

Dans le cadre, les parties se sont convenues de ce qui suit :

1- Objet de la convention

La convention a pour objet de conduire une organisation entre l'établissement participant du concours du trophée des jeunes talents et à en accepter le règlement établie par le LPCH Auguste Escoffier qui définit les règles entre les différentes parties.

2- Engagement du LPCH Auguste ESCOFFIER :

Le LPCH Auguste ESCOFFIER s'engage à :

- La fourniture des toutes les matières premières indiquées dans le panier des denrées
- La mise à disposition des locaux cuisines et salle de restaurant, ainsi que le bar pour les réalisations du cocktail.

- La mise à disposition du matériel « standards » permettant la réalisation des plats demandés
- Les récompenses pour les finalistes dans chacune des spécialités

3- Engagement de l'établissement participant :

L'établissement s'engage à :

- Respecter le règlement du concours
- Réaliser des recettes et cocktails avec les produits fournis par le LPCH Auguste ESCOFFIER (aucun produit alimentaire ou colorant extérieur au panier ne sera accepté).
- A une participation financière de 5 000 CP par équipe lors de l'inscription au concours.

4- Durée, résiliation et révision de la convention :

La présente convention est signée pour tout le déroulement de l'épreuve du mercredi 6 septembre 2017 de 7h00 à 13h00

Elle peut être modifiée par avenant ou être dénoncée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Fait à Le 2017



Le proviseur du LPCH
Responsable du Bureau Animation

Représentent de
Etablissement participant
Collège de Magenta Nouméa

Olivier TOULOUSE

COURRIER ARRIVÉE
LE 01 AOUT 2017
Cellule Tutelle Etablissement